



Charte de l'IFMK responsable

I. Présentation générale

1/ Introduction

La conception de ce projet s'est faite en milieu d'année 2008 autour de différents projets existant dans diverses filières de formation, hors masso-kinésithérapie et hors santé.

La charte de l'IFMK responsable se veut d'être une synthèse de ce qui se fait ailleurs en répondant aux problématiques spécifiques de la formation en masso-kinésithérapie et des IFMK.

L'origine de ce projet se base sur un double constat qui peut être effectué, à des degrés divers, sur l'ensemble des IFMK.

Le premier est la mise en évidence d'une absence de politique harmonisée pour les IFMK dans le domaine environnemental. Sont comprises par « domaine environnemental », l'ensemble des mesures et actions qui peuvent être prises et mises en place dans les IFMK dans le but de les inscrire dans une démarche formalisée de plus grand respect de l'environnement.

De la même manière, le deuxième constat est orienté vers les mesures et actions qui peuvent être prises concernant l'adaptation des IFMK aux personnes en situation de handicap, ou « l'accessibilité » des IFMK pour les personnes handicapées. Pour plusieurs raisons développées plus loin, cette accessibilité peut en effet être considérée comme une priorité pour les IFMK.

2/ Description du projet

Cette charte s'adresse à l'ensemble des acteurs de la vie des IFMK dans leurs démarches quotidiennes à l'IFMK. Ces acteurs sont : la direction de l'établissement, les étudiants, les employés administratifs, les associations étudiantes et le personnel de l'établissement. Parfois également, les organismes « partenaires » de l'IFMK (bailleur des locaux, fournisseurs,...).

Une fois adoptée par les acteurs de la vie des IFMK, cette charte a pour vocation d'être appliquée dans les IFMK, dans les limites imposées par les problématiques locales.

Cette application peut se faire en deux temps distincts :

Le premier permettra la réalisation dans les IFMK d'une « démarche diagnostique » ou une « évaluation » ayant pour but de « situer » l'IFMK sur une échelle dans les différents domaines du développement durable et de l'accessibilité aux handicaps. Cette démarche n'a pas pour objectif de faire une critique négative d'un établissement, mais de dresser un bilan de ses « forces et faiblesses » dans ses domaines respectifs pour en dégager les axes de travail prioritaires à réaliser.

Le deuxième objectif permet ensuite de dépasser la démarche diagnostique pour proposer des solutions afin de palier aux faiblesses et de conforter les forces mises ainsi en lumière, dans les IFMK.

La charte de l'IFMK responsable s'articule ainsi autour de deux grands chapitres: le développement durable et le handicap, et en trois parties distinctes qui permettent de présenter:

- Les notions de bases

- Les outils d'états des lieux
- Des pistes de solutions

II. Engagement des signataires

Article 1:

Les signataires de cette charte s'engagent à réaliser une action d'audit dans leur IFMK sur l'état des lieux concernant d'une part les problématiques du développement durable et d'autre part l'accessibilité des locaux, tant sur le plan matériel que pédagogique, aux personnes en situation de handicap.

Article 2:

Les signataires de cette charte, s'engagent à mettre en œuvre des solutions adaptées, dans la mesure du possible, en fonction des audits effectués conformément à l'article 1. Ils présenteront un planning d'actions sur 2 à 4 ans qui permettra de suivre les solutions mises en place dans le temps.

Article 3:

L'état des lieux annuel sera réalisé grâce aux outils présentés dans cette présente charte, par une ou plusieurs personnes désignées pour le faire. Les modalités de cette désignation sont élaborées au cas par cas par chaque IFMK par les porteurs du projet en local

Article 4 :

Un bilan d'activité est réalisé et présenté chaque année au conseil pédagogique de l'établissement, en présence de tous les signataires de cette charte. Ce bilan d'activité, qui fait état de la situation en fin ou en début d'année scolaire, est réalisé par un ou plusieurs des signataires de la présente charte. Il permet d'évaluer les actions réalisées et de réévaluer si nécessaire la planification de celles restantes.

Article 5:

La FNEK s'engage à communiquer sur les conclusions de cet audit par l'intermédiaire de ses outils de communication. Cette communication sera effectuée chaque année au renouvellement de signature de la charte et lors de la réalisation du nouvel audit.

La charte sur le développement durable

I. Préambule

1/ Intérêt de la charte

Le développement durable est un concept relativement nouveau dans le monde moderne.

Il a été popularisé en 1987 par le rapport Brundtland. Ce rapport définit le développement durable comme étant « un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Changements climatiques, perturbation des écosystèmes à l'échelle planétaire, extinction d'espèces de toutes sortes et déplacement de niches écologiques importantes. Voici une série de constats alarmants dont les effets s'accroissent aujourd'hui, menaçant ainsi les équilibres précaires dans lesquels nous évoluons, équilibres fragiles entre un individu avec ses capacités, et un environnement avec ses exigences.

La majorité de la communauté scientifique est aujourd'hui en accord pour reconnaître la grande part de responsabilité à imputer aux activités de l'homme dans ses bouleversements. C'est ainsi à l'Homme d'agir, par responsabilité, mais aussi par devoir.

Ce concept de développement durable s'applique tout à fait aux valeurs éthiques qui peuvent être soutenues par des professions de santé telle que la masso-kinésithérapie.

La prise de conscience de la problématique majeure du développement durable est aujourd'hui vitale pour notre société. C'est une première étape. Ensuite, seule la mise en place rapide d'une politique active, pourra permettre de limiter les dégâts déjà amorcés, et ce à chaque niveau d'action, de la puissance politique étatique à l'initiative associative et privée.

La charte de l'environnement, annexe de la constitution française depuis le 25 février 2005, fixe les principes fondamentaux de cette politique. Ainsi l'article 2 affirme que « toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement ». L'article 6, affirme que la promotion du développement durable est le devoir des politiques publiques.

C'est dans ce cadre politique que s'inscrit cette charte: du « simple citoyen » à la plus grande des administrations, nous avons tous notre rôle à jouer. Cela passe entre autre par une modification de nos habitudes, de nos modes de vies, de nos fonctionnements. Cette charte a ainsi pour vocation d'affirmer les moyens concrets d'y parvenir dans les IFMK.

C'est ainsi par « l'écologie du quotidien », reconnue par tous et appliquée par chacun, que la situation pourra évoluer.

Voici la charte du développement durable pour les Instituts de formation en Masso-Kinésithérapie en France.

Si nous ne le faisons pas, ...qui le fera ?

2/ Contexte actuel

Durant ces dernières années, de nombreuses productions montrent l'intérêt croissant tant au niveau de l'État que des associations étudiantes et des ONG concernant l'environnement. En voici quelques unes pour illustrer cette actuelle charte.

- Charte de la FEDER (Fédération des Étudiants Rouennais), cette charte promeut auprès des associations étudiantes rouennaises l'adoption des gestes responsables en termes de développement durable.

- Campagne de la FAGE: le Développement Durable, mon asso et moi.

- Grenelle de l'environnement, c'est un ensemble de rencontres politiques organisées en France en octobre 2007, visant à prendre des décisions à long terme en matière d'environnement et de développement durable. Il donne lieu à des lois tel le Grenelle I qui fut adopté en octobre 2008. Pour exemple l'article 45 de la loi Grenelle I indique que: « Les établissements d'enseignement supérieur déclineront pour la rentrée 2009 une stratégie de développement durable qui sera rendue publique. Un « plan vert » pour les campus sera élaboré, qui inclura la labellisation des universités et grandes écoles, sur le fondement de critères de développement durable tels que la performance énergétique des bâtiments, l'accessibilité pour les handicapés, l'accès par les transports en commun, la consommation d'eau, la gestion des déchets ou encore le bilan carbone ». Le Grenelle II devrait suivre bientôt.

- La charte de l'environnement, annexe de la constitution française depuis le 25 février 2005

- La Fondation Nicolas Hulot, créée en 1990 et reconnue d'utilité publique en 1996, cette ONG a pour but de développer une éducation environnementale auprès de la population. Elle participe à la communication de l'état écologique de notre planète et œuvre pour convaincre le plus grand nombre qu'un changement des comportements basé sur le développement durable est possible.

- L'Agenda 21 Universitaire, déjà entrepris par certaines universités, sur le modèle de l'agenda 21 de Rio en 1992 où 173 pays s'étaient engagés en faveur du développement durable.

Ces différentes actions montrent bien que le développement durable et ses enjeux sont plus que présents dans notre vie de tous les jours puisque dans cette optique c'est notre quotidien qui sera modifié. De plus en plus présent également dans l'enseignement supérieur puisque des lois font entrer le développement durable dans les Établissements d'Enseignement Supérieur mais au-delà de cela, ce sont les étudiants eux-mêmes qui deviennent moteurs de cette cause.

II. Charte du développement durable

Cette charte est un « modèle » de comportement proposé à toutes les personnes concernées par la signature de cette charte, c'est-à-dire, les acteurs de la vie de L'IFMK. Cet ensemble de comportements qui sont ici proposés aux niveaux individuels, sont ensuite étendus à l'IFMK dans le chapitre diagnostic/solutions.

Les aspects du développement durable dans les IFMK peuvent se regrouper autour de 6 grands piliers.

Pilier 1 : L'Energie

J'utilise au maximum la lumière naturelle dans mes activités quotidiennes (plan de travail à côté des fenêtres,...);

Je chauffe les lieux où je vis à une température adaptée (19°C);

J'arrête le chauffage si la fenêtre est ouverte;

J'utilise des ampoules « économiques » basse consommation;

J'éteins les appareils électriques et je ne les laisse pas en veille.

Pilier 2 : Le papier

J'utilise au maximum la fonction recto verso des imprimantes et des photocopieurs;

Je réutilise le papier mal imprimé comme brouillon;

Je privilégie l'utilisation des papiers, cahiers, bloc note en papier recyclés ou issus de forêts gérées durablement, dans la limite de mes moyens.

Pilier 3 : La gestion des déchets

Je trie les déchets autant que possible ;

J'évite les produits avec emballages multiples ;

Je ne jette ni mégot, ni chewing-gum ni autre chose par terre.

Pilier 4 : L'eau

Je ne laisse pas couler le robinet inutilement : pendant que je me lave les dents, pendant que j'essuie la vaisselle,... ;

Je privilégie les douches aux bains ;

Je limite l'usage des détergents et utilise plutôt le savon de Marseille ou au fiel de bœuf, des lessives sans phosphates, à l'argile...

Pilier 5 : Les achats Responsables

Je privilégie l'achat de produits conformes aux exigences d'écolabel officiel dans la limite de mes moyens ;

J'achète dans la mesure du possible des produits alimentaires issus du commerce équitable et de l'agriculture biologique ;

Je privilégie dans la mesure du possible les produits de saisons et de proximité.

Pilier 6 : Les transports

Je privilégie dans la mesure du possible les transports en communs dans les villes, et le train pour mes transports interurbains ;
Je m'organise pour faire du covoiturage au maximum.

III. Diagnostic et solutions dans les IFMK

La partie diagnostique consiste à répondre par « oui », « non » ou « en partie » aux questions présentées.

Le but dans la partie « solutions » est d'engager l'IFMK sur la voie de la mise en place d'actions concrètes à adopter sur les aspects les plus critiques ciblés par les « non » qui ont été comptabilisés lors du diagnostic, et à améliorer les aspects évalués comme réalisés «en partie ».

Pilier 1. L'énergie

Le principal écueil tient au fait que dans les bâtiments de vie commune, les factures ne sont pas payées par un individu, mais par la structure. Cette énergie utilisée chaque jour a cependant un impact important sur les ressources naturelles. Le but est ici d'éviter à tout prix les gaspillages et consommations inutiles. De plus, avec quelques mesures simples, un établissement peut réduire sa consommation de 10 à 15% et ses factures énergétiques aussi.

1/ Diagnostic

a. Général

- L'équipe de direction connaît-elle la consommation (annuelle/mensuelle) en énergie de l'IFMK ?
- Les usages ou postes les plus consommateurs d'énergie ont-ils été identifiés ?
- Tous les acteurs de la vie de l'IFMK ont-ils connaissance de ces consommations d'énergie ?
- Sont-ils sensibilisés et encouragés à économiser l'énergie et à éviter les gaspillages ?

b. Températures

- Y a-t-il suffisamment d'espace autour des radiateurs pour permettre à la chaleur de circuler ?
- Les fenêtres sont elles équipées de double vitrage ?
- Les portes qui donnent sur l'extérieur sont elles bien isolées ?
- Les acteurs de la vie de l'IFMK sont ils sensibilisés au fait de fermer les stores quand il fait chaud ? Au fait de mettre un pull quand il fait froid ? Au fait de descendre le thermostat du chauffage le soir en hiver avant de quitter l'établissement ?

c. Lumière

- La lumière est elle maintenue éteinte dans les pièces et les espaces collectifs lorsqu'ils sont vides ou lorsque la lumière du jour est suffisante ?
- Les acteurs de la vie de l'IFMK sont ils sensibilisés à cette problématique ?
- Existe-t-il des dispositifs d'éclairage économe (type minuterie) dans les lieux de passage comme dans les sanitaires ?
- L'IFMK est-il équipé d'ampoules autonomes en énergie, lorsque c'est opportun (elles ne doivent pas être installées sur les minuteries par exemple) ?

d. Appareils

- Les ordinateurs (écrans compris), photocopieurs et autres équipements de bureautique sont-ils complètement éteints (et non en mode veille) lorsqu'ils ne sont pas utilisés ?
- Les acteurs de la vie de l'IFMK sont-ils sensibilisés à cette problématique ?
- Les multiprises à interrupteur sont-elles utilisées afin d'éteindre plusieurs appareils à la fois ?

2/ Solutions

a. Général

- Identifier les usages ou les postes les plus consommateurs d'énergie dans l'IFMK.
- Informer les acteurs de la vie de l'IFMK sur les consommations d'énergie en incitant à les réduire.

b. Températures

- Dégager les espaces autour des radiateurs pour favoriser sa circulation.
- Equiper les fenêtres de doubles vitrages.
- Isoler les portes qui donnent sur l'extérieur.
- Sensibiliser les acteurs de la vie de l'IFMK sur le fait de préserver la chaleur en hiver, la fraîcheur en été, et d'adopter un comportement adapté (pull,...).
- Créer un toit végétal permettant de réguler naturellement la température.

c. Lumières

- Equiper l'IFMK de dispositifs d'éclairage économe (ampoules économiques, minuteries, détecteurs de mouvements...)
- Sensibiliser les acteurs de l'IFMK sur le fait d'éteindre les lumières dans les pièces et les espaces collectifs lorsqu'ils sont vides, ou lorsque la lumière du jour est suffisante (panneaux à l'entrée ou à l'intérieur des salles, règlement intérieur,...)

d. Appareils

- Sensibiliser les acteurs de la vie de l'IFMK à éteindre les ordinateurs (écrans compris), photocopieurs et autres équipements de bureautique lorsqu'ils ne sont pas utilisés (panneaux dans les salles informatiques, message sur l'ordinateur, règlement intérieur,...).
- Equiper les salles informatiques de multiprises à interrupteur afin d'éteindre plusieurs appareils à la fois.

Pilier 2. Le papier

Le papier est une matière qui demande une grande quantité d'eau et de produits chimiques pour sa fabrication. C'est pourquoi il devient nécessaire de limiter au maximum son utilisation au profit des outils informatiques. Si l'utilisation du papier devient nécessaire elle doit être faite au profit d'un papier recyclable (moins gourmand en eau et produits chimiques) et gérer son retraitement.

1/ Diagnostic

- Existe-t-il un suivi de la consommation de papier de l'IFMK ?
- Les pics de consommation en quantité chiffrée et par postes sont-ils connus ?

- Existe-t-il un dispositif de collecte de papier pour le recyclage ?
- Existe-t-il un espace pour stocker le carton à réutiliser ?
- Le verso des feuilles déjà utilisées sert-il systématiquement de brouillon ?
- L'IFMK s'approvisionne-t-il en papier recyclé, non blanchi au chlore ?
- L'IFMK utilise-t-il des méthodes de réductions de l'usage du papier ?
- L'IFMK encourage-t-il les communications électroniques, la photocopie et l'impression recto verso, la minimisation du courrier de sortie au profit des courriels ?
- Les archives et documents de l'IFMK sont-ils conservés sur support informatique plutôt que sur papier ?

2/ Solutions

- Etablir un suivi de la consommation de papier à l'IFMK, en identifiant et chiffrant les postes les plus consommateurs de papier.
- Mettre en place partout où cela est nécessaire, des bacs de récolte de papiers et de carton en vue de les recycler ou de les réutiliser, à disposition des administratifs comme des étudiants.
- Mettre en place partout où cela est nécessaire des bacs pour récolter le papier qui peut être réutilisé comme brouillon.
- Utiliser le verso des feuilles pour les photocopies ou les impressions de travail.
- Privilégier le papier recyclé non blanchi au chlore ou portant l'écolabel européen (Annexe 1).
- Utiliser du papier recyclé pour les outils de communication.
- Eviter d'imprimer les courriels.
- Scanner et envoyer par mail les documents (type polycopiés de formation) plutôt que de les diffuser en version papier.
- En réunion, privilégier l'utilisation d'un rétroprojecteur plutôt que d'imprimer un exemplaire du document par personne.
- Sensibiliser les acteurs de la vie de l'IFMK sur ces problématiques (écriteaux dans les salles informatiques)

Pilier 3 : La gestion des déchets

La gestion des déchets est une des mesures la plus connue et la plus répandue auprès de la population. Le tri sélectif permet une seconde vie et ainsi la réduction de l'empreinte écologique du produit lui évitant l'incinération ou l'abandon en déchetterie.

1/ Diagnostic

- Est-il possible d'évaluer le volume de déchets, produits chaque mois, ou chaque année par l'IFMK ?
- Est-il possible de connaître les catégories de déchets produits par l'IFMK et dans quelles proportions ?
- L'IFMK produit-il des déchets dangereux (piles, composants électroniques, encres toxiques,...) ?
- Connaissez-vous les déchets pouvant être triés dans votre commune ainsi que les dates et lieux de récupération ?
- L'IFMK est-il doté de poubelles permettant d'effectuer le tri sélectif des déchets ?
- Ces poubelles sont-elles visibles et facilement accessibles ?

- Les acteurs de la vie de l'IFMK sont-ils sensibilisés à la problématique du tri sélectifs des déchets ?
- Les achats de l'IFMK tiennent-ils compte de des déchets qui sont générés ?

2/ Solutions

- S'informer sur le tri sélectif en vigueur dans la commune et respecter ces bonnes pratiques.
- Disposer de plusieurs bacs poubelles, accessibles pour tous, afin d'effectuer convenablement le tri sélectif.
- Privilégier les achats de produits ayant le moins d'emballage possible.
- Annuler tous les abonnements inutiles.
- Collecter les déchets spéciaux (cartouches, piles,..) et les faire éliminer conformément à la législation.
- Sensibiliser les acteurs de la vie des IFMK à ces problématiques (écriteaux, messages sur les boites mails,...).

Pilier 4 : L'eau

L'eau est une ressource nécessaire tant au niveau de l'alimentation que de l'agriculture ou de l'industrie. Si elle n'est pas encore en pénurie dans nos pays il est néanmoins nécessaire de la protéger. La communication au niveau européen a porté ses fruits puisque aujourd'hui la consommation moyenne européenne est de 150L par jour et par habitant quand elle dépasse les 400L outre atlantique. Il est nécessaire de poursuivre les efforts entrepris.

1/ Diagnostic

- La consommation de l'eau de l'IFMK (mensuel/annuel) est-elle connue par les acteurs de la vie de l'IFMK ainsi que le montant de la facture ?
- Les postes ou usages les plus consommateurs d'eau ont-ils été identifiés par l'IFMK ?
- En réaction, des objectifs de consommation (mensuels/annuels) ont-ils été fixés ?
- Contrôlez-vous régulièrement l'existence de fuites aux différents points d'eau de l'IFMK ?
- Des robinets économes (mitigeurs, robinets à bouton presseur,...) ont-ils été installés aux différents points d'eau de l'IFMK ?
- Les acteurs de la vie de l'IFMK sont ils sensibilisés aux problématiques d'économies de l'eau ?

2/ Solutions

- Sensibiliser les acteurs de la vie de l'IFMK aux problématiques d'économies de l'eau.
- Faire poser des mitigeurs ou des boutons presseurs aux différents points d'eau.

Pilier 5 : Les achats responsables

Les achats responsables concernent les consommables et les appareils concernés par les piliers développés dans cette charte. Ils visent à réduire les consommations en papier, eau, énergie... et faciliter la gestion des déchets.

1/ Diagnostic

- La salle de repos dispose-t-elle de vaisselle réutilisable, de filtres à café ré-employables, de produits d'entretiens éco-labelisés ?
- Les fournitures de bureau/papeterie achetées par l'IFMK sont-elles recyclées, éco-labelisées ?
- Les équipements informatiques ont-ils le label « Energie star » (Cf annexe 1) ?
- Les cartouches des imprimantes et photocopieurs sont-elles rechargeables ? Recyclables ?
- Les emballages de crèmes utilisées pour les enseignements sont-ils recyclables ?
- Les produits d'entretien utilisés dans l'IFMK sont-ils éco-labelisés ?

2/ Solutions

- Acheter de la vaisselle, filtres à cafés, ré employables, plutôt que jetables.
- Privilégier l'achat de produits ayant moins d'emballages.
- Privilégier l'achat de produits d'entretiens éco-labelisés.
- Privilégier l'achat d'équipements informatiques labellisés « Energy star ».
- Privilégier l'achat d'appareils multifonctions, de photocopieurs et d'imprimantes ayant une fonction recto/verso et un mode d'économie d'énergie.
- Privilégier l'achat de fournitures de bureau recyclées, estampillées NF (cf Annexe 1) environnement ou récupération.
- Acheter des cartouches écologiques : recyclées, recyclables ou à l'encre végétale.
- Eviter d'acheter des meubles en PVC ou des meubles en fibres de bois, moins faciles à recycler, mais privilégier l'achat de meubles en bois porteur du label FSC (cf Annexe 1).
- Boire de l'eau du robinet selon les recommandations de votre commune plutôt que d'acheter de l'eau en bouteille.

Pilier 6 : Le transport

La pollution aérienne dans les grandes agglomérations est en partie due aux rejets des automobiles. Les campagnes pour favoriser les transports en commun, le covoiturage, la marche ou le vélo sont intéressantes mais les IFMK eux aussi doivent favoriser les méthodes alternatives de déplacement.

1/ Diagnostic

- Existe-t-il un système de covoiturage organisé au sein de l'IFMK pour les trajets IFMK/domicile et IFMK/stage, ainsi que pour le personnel administratif ?
- Des mesures sont-elles prises dans les IFMK pour favoriser la prise de transports en communs par les étudiants ?

2/ Solutions

- Mettre en place des tableaux de covoiturages sur des sites Internet accessibles aux étudiants.
- Mettre en relation les étudiants d'un même stage pour favoriser leur covoiturage.
- Inciter les acteurs de la vie de l'IFMK à utiliser les transports en communs.

Charte sur le handicap

I/ Préambule

1/ Intérêt de la charte

Le handicap est défini par l'article L. 114 du code de l'action sociale et de la famille et dans la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Ainsi, « constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Il est aujourd'hui important de développer « l'accessibilité » de nos IFMK pour les personnes en situations de handicap, et ce pour plusieurs raisons :

Tout d'abord, notre profession nous amène tous les jours à prendre en charge des personnes présentant un handicap au sens large du terme. Nous faisons donc partie des professionnels parmi les plus qualifiés pour parler du handicap. Or, nos établissements, lieu de notre enseignement, qui est censé nous faire acquérir les valeurs de notre profession, ne sont sous l'égide d'aucune règle, convention, accord ou bien charte leur permettant d'accueillir des personnes présentant un quelconque handicap.

Dans le cadre de l'Université, une charte a déjà été signée entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et la Conférence des Présidents d'Université, concernant les conditions d'accès des étudiants en situation de handicap. Cette dernière rappelle que « Les étudiants handicapés sont des personnes ayant des capacités et des souhaits de réussite universitaire et d'intégration professionnelle mais présentant des déficiences ou des troubles qui peuvent générer des incapacités ».

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a profondément changé les obligations des universités en matière d'accueil des personnes handicapées. Son article 20 prévoit que « les établissements d'enseignement supérieur inscrivent les étudiants handicapés ou présentant un trouble de santé invalidant, dans le cadre des dispositions réglementant leur accès au même titre que les autres étudiants, et assurent leur formation en mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études ».

La mise en place de prérogatives dans ce domaine pourrait ainsi faire parti des arguments à faire valoir si l'on veut, à terme, rejoindre le cursus universitaire.

Enfin, à l'heure actuelle, nos IFMK sont uniquement des lieux de formation. Ne serait-ce pas intéressant de considérer ces derniers, comme cela se fait à l'Université, comme des lieux d'échanges, de vie, vecteurs à la fois de savoirs, de savoir faire et de savoir être ?

2/ Contexte actuel

a. *Externe*

- Loi du 11 février 2005

Loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », celle-ci oblige toute structure d'enseignement d'adapter tant ses infrastructures que ses outils pédagogiques aux étudiants en situation de handicap. Elles doivent s'adapter à l'étudiant et non pas l'inverse.

- Charte Université/Handicap du MESR, septembre 2007

Cette charte se donne pour objectifs :

- d'améliorer la cohérence et la lisibilité du dispositif d'accueil des étudiants handicapés et les responsabilités politiques, techniques et financières, de chacun des partenaires ;
- d'encourager l'implication des responsables politiques universitaires dans le dispositif d'accueil des étudiants handicapés, en particulier par la circulation de l'information, la création de services dédiés et la désignation d'un responsable d'accueil, pivot du dispositif ;
- de faciliter l'abondement des moyens individuels ou collectifs nécessaires à la mise en œuvre des objectifs de la loi du 11 février 2005 ;
- de rétablir l'égalité des chances entre étudiants valides et handicapés en renforçant l'autonomie de ces derniers.

- Projet Handicap de la FAGE

Le projet vise à sensibiliser les étudiants aux différents obstacles et exclusions que les étudiants en situation de handicap peuvent subir dans l'accès à l'enseignement supérieur puis au cours de leurs études, afin de permettre la meilleure intégration possible des étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur.

L'objectif est de travailler sur les représentations vis-à-vis des situations de handicap, de sensibiliser les étudiants aux difficultés rencontrées, afin de déconstruire leurs représentations souvent faussées et d'entraîner une plus grande cohésion et solidarité entre étudiants « valides », personnel enseignant et étudiants en situation de handicap.

Plus spécifiquement, peu d'actions de sensibilisation sont menées sur les personnes souffrant d'un handicap visuel ou auditif. Peu d'établissements d'enseignement supérieur prennent en compte ces étudiants pour qui l'accès aux études supérieures devient un vrai parcours du combattant. Un accent plus important dans les actions de la campagne sera donc mis sur les étudiants souffrant d'une déficience visuelle ou auditive.

En parallèle, favoriser l'intégration des étudiants en situation de handicap passe par un travail de concertation à mettre en place entre instances universitaires, élus étudiants, avec l'appui des associations étudiantes, sur la mise aux normes et l'adaptation des bâtiments et conditions d'études pour les étudiants en situation de handicap.

Les actions entreprises seront également essentielles pour sensibiliser les étudiants à la problématique générale de l'égalité des chances et de lutte contre les discriminations, pour leur permettre de prendre des initiatives citoyennes et solidaires au quotidien dans ce sens.

Favoriser l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur pour les jeunes en situation de handicap permet également de déconstruire leurs représentations sur leurs capacités d'accès à l'enseignement supérieur et de réussite jusqu'au diplôme.

Enfin, cette action permet de créer de nouveaux liens de cohésion entre étudiants en situation de handicap et étudiants « valides ».

b. Interne

Différents statuts existent pour les IFMK, certains sont des instituts publics recevant des fonds de la Région, d'autres des structures associatives à but non lucratif et enfin il peut y avoir des IFMK privés à but lucratif. Ainsi la mise en place de cette charte devra être adaptée à chacun de ces trois statuts.

3/ Conclusions

Cette grande diversité de statuts entre les IFMK d'une part et les lois ou projets existants d'autre part ont pour conséquence une inaction quasi-totale sur le plan de l'accessibilité de nos instituts aux personnes en situation de handicap.

Une charte, engageant les IFMK à faire évoluer les choses, se présente donc comme inéluctable si l'on veut faire en sorte d'être un moteur dans la cause de l'accessibilité des personnes en situation de handicap, et ainsi créer un environnement propice à l'acquisition des valeurs propres à notre profession.

II/ Outils de diagnostic

Fiche d'évaluation des lieux :

Bâtiments :

Nom de l'établissement :

Nature du bâtiment :

Ville :

Entrée et accès aux salles :

- plain-pied
- rampe
- ressaut <2cm
- hauteur des marches : petite (<16cm) normale (18 cm) haute (>18 cm)
- largeur des portes : large (>90 cm) normale (90 cm) étroite (<90 cm)
- Accès aux amphithéâtres :
- Signalétique tactile, sonore ou visuelle
- Autorisation d'accès pour le chien d'assistance
- Repérage facile du bâtiment

Commentaires :










- Dispositifs d'alerte sonores et visuels et sécurisation des lieux
- Stationnement aménagé possible à proximité des salles ou amphithéâtres
- Portes automatiques

Mobilité

- Ascenseur/élévateur (entrée de 90 cm et espace intérieur de 100x130 cm à 100x150 cm)
- Besoin de cartes magnétiques ou de clés pour les ascenseurs
- Hauteur des équipements (tables, guichets, ...)

Commentaires :

- Dénivelés et plans inclinés
- Aires de rotation (150 cm de diamètre)

-  Accès WC facile
-    Qualité des sols (revêtement, stabilité, adhérence)
-  Obstacles signalés par un revêtement spécifique au sol ou un signal sonore
-  Qualité de l'éclairage / repérages visuels forts
-    Escaliers avec main courante et nez de marche contrasté et antidérapant

Commentaires généraux :

NOTICE

Cette notice a été mise en place afin que vous ayez plus de détails sur ce qui existe dans le domaine du handicap et sur ce qui peut être mis en place dans vos campus pour que tout le monde puisse avoir le droit de réussir ses études. Il est donc utile d'en prendre connaissance et de l'utiliser en complément de la fiche d'évaluation des lieux.

1/ Nature du bâtiment : Précisez s'il s'agit de la bibliothèque universitaire (BU), du restaurant universitaire (RU), si c'est un bâtiment de cours et, dans ce cas, à quelle filière d'étude il est dédié...

2/ Entrée et accès aux salles :

a. Ressaut

Le ressaut correspond à une marche de moins de deux centimètres donc franchissable.

b. Accès aux amphithéâtres

Vérifiez qu'il y ait une entrée aménagée pour les personnes en situation de handicap moteur dans les amphithéâtres et précisez si cet accès est en haut, au milieu, en bas et s'il faut y accéder par ascenseur ou par les escaliers (donc inaccessible) ou si c'est au rez-de-chaussée. Précisez aussi s'il y a plusieurs amphithéâtres, s'ils sont tous accessibles ou si au moins un d'entre eux est accessible.

c. Repérage facile du bâtiment

-La personne en situation de handicap visuel peut-elle se faire une idée de l'organisation du bâtiment par des logos, des plans ou des éléments tactiles ?

-Peut-elle facilement se diriger vers le guichet d'accueil pour obtenir des informations ?

-la signalétique permet-elle aux personnes en situation de handicaps visuel et auditif de se déplacer seuls ?

Exemples d'aménagements :

- Repères auditifs (bornes sonores, fontaines, ...).
- Signalétique et annonces contrastées, taille des lettres.
- Bandes d'éveil de vigilance perceptible au pied ou à la canne.
- Bandes lumineuses de cheminement.
- Bandes de guidage au sol pour résoudre les problèmes de cheminement.
- Guidages ultrasons.
- Information en Braille.

3/ Mobilité :

a. Ascenseur

- Handicap moteur :

Les personnes en situation de handicap moteur qui se déplacent en fauteuil roulant ont besoin d'un ascenseur pour accéder aux étages.

- Handicap visuel :

- Boutons différenciés (en relief, en braille ou en gros)
- Mode de chronologie des étages

b. Hauteur des équipements

La hauteur des équipements ne doit pas excéder 80 cm de haut, et doit avoir un vide inférieur de 90 cm à 1,30m de largeur et 70 cm de hauteur pour le passage des pieds et des genoux des personnes en fauteuil roulant.

Les commandes comme les boîtiers d'ascenseur ou les boîtes aux lettres doivent être situées à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m et être situées à plus de 0,40 m d'une paroi de mur.

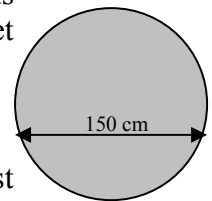
Voici des exemples d'équipements qui doivent pouvoir être utilisés par tous :

- le téléphone,
- les présentoirs,
- les guichets,
- les sanitaires.
- les tables,

c. Aire de rotation

Les aires de rotation d'au moins 150 cm de diamètre sont nécessaires pour les personnes qui se déplacent en fauteuil roulant, afin d'effectuer ces déplacements le plus facilement possible. L'aire de rotation est un espace de manœuvre qui permet aux handicapés moteur d'accéder à toutes les fonctions du bâtiment.

Ils pourront ainsi circuler dans un couloir, prendre un tournant à 90° et passer les portes sans peur de bloquer leur fauteuil dans le couloir. Cet espace est aussi nécessaire dans chaque salle et dans les toilettes.



d. Accès WC facile

Toilettes faciles d'accès : une aire de rotation de 150 cm et une barre d'appui.

Toilettes difficiles d'accès : non aménagées mais de plain-pied et avec un espace intérieur de 100x130 cm.

Toilettes impossibles d'accès : escalier, toilettes minuscules, ...

e. Qualité des sols

Revêtement, stabilité, adhérence sont nécessaires pour éviter les dérapages et les chutes.

Pour les déficients visuels, les dénivellations doivent être signalées grâce à des rainurages ou des changements de revêtement de sol.

De même, des rainures directionnelles au sol permettent de guider les non ou malvoyants avec l'aide de leur canne.

f. Obstacles signalés

L'ameublement ou la décoration peuvent parfois constituer un obstacle pour les déficients visuels s'ils sont placés dans des endroits de grand passage.

Attention aussi aux obstacles à mi-hauteur, non perceptibles à l'aide d'une canne !

g. Qualité de l'éclairage

Des bandes lumineuses de cheminement ou des plots lumineux peuvent être aménagés mais l'éclairage ne doit pas être éblouissant et doit éviter les reflets. Des doubles bandes lumineuses sont aussi nécessaires dans, avant et après l'escalier.

III/ Outils de solutions

1/ Sensibilisation

Réalisation par les associations de journées à thème pour sensibiliser aux différents handicaps.

Mise en place de cours de Langue des Signes française pour les étudiants qui le souhaitent.

2/ Infrastructure

a. Accessibilité aux handicaps moteurs :

- Construction de rampes d'accès ;
- Adaptation des toilettes pour handicapés ;

b. Accessibilité aux handicaps sensoriels :

- Signalisations supplémentaires en braille ;
- Systèmes d'amplification du son par des « boucles magnétiques » dans les amphis.

3/ Subventions et financements des projets

a. Institutions Publiques :

- *Mairie* : des allocations et subventions communales sont prévues à cet effet.

- *Conseils généraux* : surtout dans la cadre de l'expression d'une manifestation solidaire pour les personnes handicapées, il s'agit donc plus de l'aspect sensibilisation.

- *Conseils régionaux* : par des subventions plus ciblées dans l'action réelle avec des interventions précises.

- *Etat* : il s'agit de subventions assez particulières basées sur des thèmes annuels, la charte Université/Handicap fait partie de ces campagnes annuelles soutenues par l'Etat.

Charte Université/Handicap:

Article 6 : « En contrepartie, le MESR examine les projets qui lui sont présentés et définit les financements possibles, en particulier dans le cadre de la politique contractuelle. »

- *CROUS* : il peut intervenir par le biais des bourses culture-action et appuiera donc plus son intervention sur des actions et campagnes de sensibilisation

b. Partenaires Privés

- *La loi du 11 février 2005* prévoit que les entreprises doivent embauchées des personnes dans une situation de handicap dans une part de 5 à 10%. Si cette part d'employés n'est pas atteinte l'entreprise se voit dans l'obligation de financer en son sein ou bien en dehors des projets concernant l'accessibilité et le handicap. Cf Loi 11 février 2005.

- *Constructeur de matériel médical* (fauteuil roulant, cannes anglaises,...). Ces entreprises sont experte en terme de normes d'accessibilité et peuvent être des partenaires précieuses dans les aménagements entrepris.

- *Les clubs service* : c'est un type d'organisation dont les membres partagent les mêmes valeurs altruistes. Ils se rencontrent régulièrement et mènent des actions caritatives et éducatives, soit par eux-mêmes, soit en finançant d'autres associations, tout en développant une sociabilité fondée sur des critères sociologiques implicites. Le plus important est le *Lions club* (partenaire du Téléthon) mais il en existe pleins d'autres tels :

[Fifty-One International](#); [Inner Wheel](#); [Interact club](#); [Jeune Chambre Internationale](#) ; [Kiwanis](#) ; [Ladies Circle](#) ; [Leo Club](#) ; [Lions Clubs](#) ; [Richelieu international](#) ; [Rotaract](#) ; [Rotary International](#) ; [Soroptimist](#) ; [Table Ronde Internationale](#) ; [Zonta International](#)

ANNEXE 1 : Les logos du développement durable



Logo Energie Star :

Le logo est attribué aux produits qui consomment moins d'énergie ou qui permettent des économies d'énergie (ordinateurs et les matériels informatiques périphériques)



Ecol-label européen :

Au cours des dix dernières années, la "Fleur" est devenue un symbole de dimension européenne pour les produits, qui guide les consommateurs de manière simple et exacte. Tous les produits portant la "Fleur" ont été vérifiés par des organismes indépendants quant à leur conformité à des critères écologiques stricts et à de critères de performance rigoureux durant toute la durée de vie du produit.



La certification NF :

Elle apporte une preuve indiscutable que le produit répond aux besoins du marché et est conforme à des caractéristiques de sécurité, d'aptitude à l'emploi et de qualité définies dans le référentiel de certification correspondant. Elle concerne les produits industriels et de consommation. Elle est déclinée également avec les services et les produits écologiques.



Logo FSC et PEFC :

Le Forest Stewardship Council ou FSC est une organisation internationale fondée par des associations de défense de l'environnement, des représentants de la filière bois et des consommateurs.

Le Program for Endorsement of Forest Certification Scheme (PEFC) est un système de certification né d'une initiative des professionnels de la forêt et du bois. A l'origine européenne, l'initiative regroupe désormais différentes régions du monde.

Vous trouverez les logos du FSC ou du PEFC sur du bois ou des produits à base de bois respectant des critères de gestion durable des forêts et la traçabilité des produits. Il est également fait référence au FSC ou PEFC sur des produits recyclés. Dans ce cas, le logo s'applique à la matière première utilisée initialement et non au produit recyclé en tant que tel. Les logos sont alors accompagnés de la boucle de Mœbius, symbole du recyclage.



Le logo POINT VERT :

Souvent retrouvé sur les produits signifie que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement de tout le système de collecte sélective et le recyclage. Il n'est donc pas une instruction de tri et ne veut pas dire qu'il est composé de matière recyclée. Très souvent les gens en France confondent ce logo qui se retrouve désormais sur une majorité de produits



Le ruban de Möbius :

Dans la majorité des cas le RUBAN DE MÖBIUS veut dire que le produit est recyclable. Cependant il peut également dire que produit contient des matériaux recyclés. Dans ce dernier cas, le symbole est accompagné du mot 'recyclé'. Ce logo n'est pas non plus une instruction de tri.



Le bonhomme à la poubelle :

Il est seulement là pour vous inviter à déposer vos déchets dans la poubelle et non pas par terre. Il est en quelque sorte un outil de conscientisation du consommateur.

ANNEXE 2

Voici présenté un outil d'aide à l'élaboration d'un état des lieux, qui correspond à l'évaluation des critères précédemment énoncés.

Année.....	OUI	En Partie	Pas du tout
<i>Pilier 1 : l'Energie</i>			
L'IFMK utilise au maximum la lumière naturelle pour s'éclairer			
L'IFMK a identifié et réduit les principaux postes de consommation d'énergie			
L'IFMK chauffe ses locaux à une température adaptée (19°C)			
Il y a suffisamment d'espace autour des radiateurs pour laisser circuler l'énergie			
L'IFMK ne chauffe pas d'endroits inutiles			
Les fenêtres sont équipées de double vitrage			
Les portes qui donnent sur l'extérieur sont bien isolées			
L'IFMK baisse le chauffage la nuit et les week-end			
L'IFMK utilise des ampoules « économiques » basse consommation			
L'IFMK utilise des minuteurs électriques quand c'est possible (toilettes, couloirs,...)			
L'IFMK ne laisse pas les appareils électriques sous tension en dehors des moments d'utilisation.			

<i>Pilier 2 : Le papier</i>			
L'IFMK privilégie l'utilisation des papiers, cahiers, en papier recyclés, non blanchi au chlore ou issus de forêts gérées durablement			
L'IFMK utilise au maximum la fonction recto verso des imprimantes et des photocopieurs			
L'IFMK utilise un dispositif de récolte de papier pour le recyclage			
L'IFMK réutilise le papier mal imprimé comme brouillon			
L'IFMK encourage la communication électronique, la minimisation du courrier de sortie au profit des emails			
Les archives et documents de l'IFMK sont conservés sur support informatique plutôt que sur papier			
<i>Pilier 3 : La gestion des déchets</i>			
L'IFMK propose un tri sélectif des déchets			
L'IFMK évite les produits avec emballages multiples			
Les achats de l'IFMK tiennent compte des déchets qui sont générés			
<i>Pilier 4 : L'eau</i>			
L'IFMK dispose de système de réduction des débits aux robinets			
L'IFMK limite l'usage des détergents et privilégie les produits non polluants pour l'entretien			

L'IFMK privilégie l'utilisation de savons non polluants pour le lavage des mains, et de tissus lessivables pour le séchage			
<i>Pilier 5 : Les achats Responsables</i>			
L'IFMK privilégie l'achat de produits conforme aux exigences d'éco-label officiel			
L'IFMK, lorsqu'il en a besoin (réceptions, évènements,...) privilégie des produits alimentaires issus du commerce équitable et de l'agriculture biologique			
Les équipements informatiques de l'IFMK possèdent le label « Energie star »			
Les cartouches des imprimantes et photocopieurs sont rechargeables ou Recyclables			
Les produits d'entretien utilisés dans l'IFMK sont éco-labellisés			
L'IFMK utilise de la vaisselle, filtres à cafés, ré employables, plutôt que jetables dans la salle de repos			
L'IFMK privilégie l'achat de fournitures de bureau recyclées, estampillées NF			
L'IFMK évite d'acheter des meubles en PVC et privilégie l'achat ceux en bois porteur du label FSC			
<i>Pilier 6 : Les transports</i>			
L'IFMK favorise l'utilisation des transports en communs dans les villes			
L'IFMK propose une organisation pour favoriser le covoiturage au maximum			